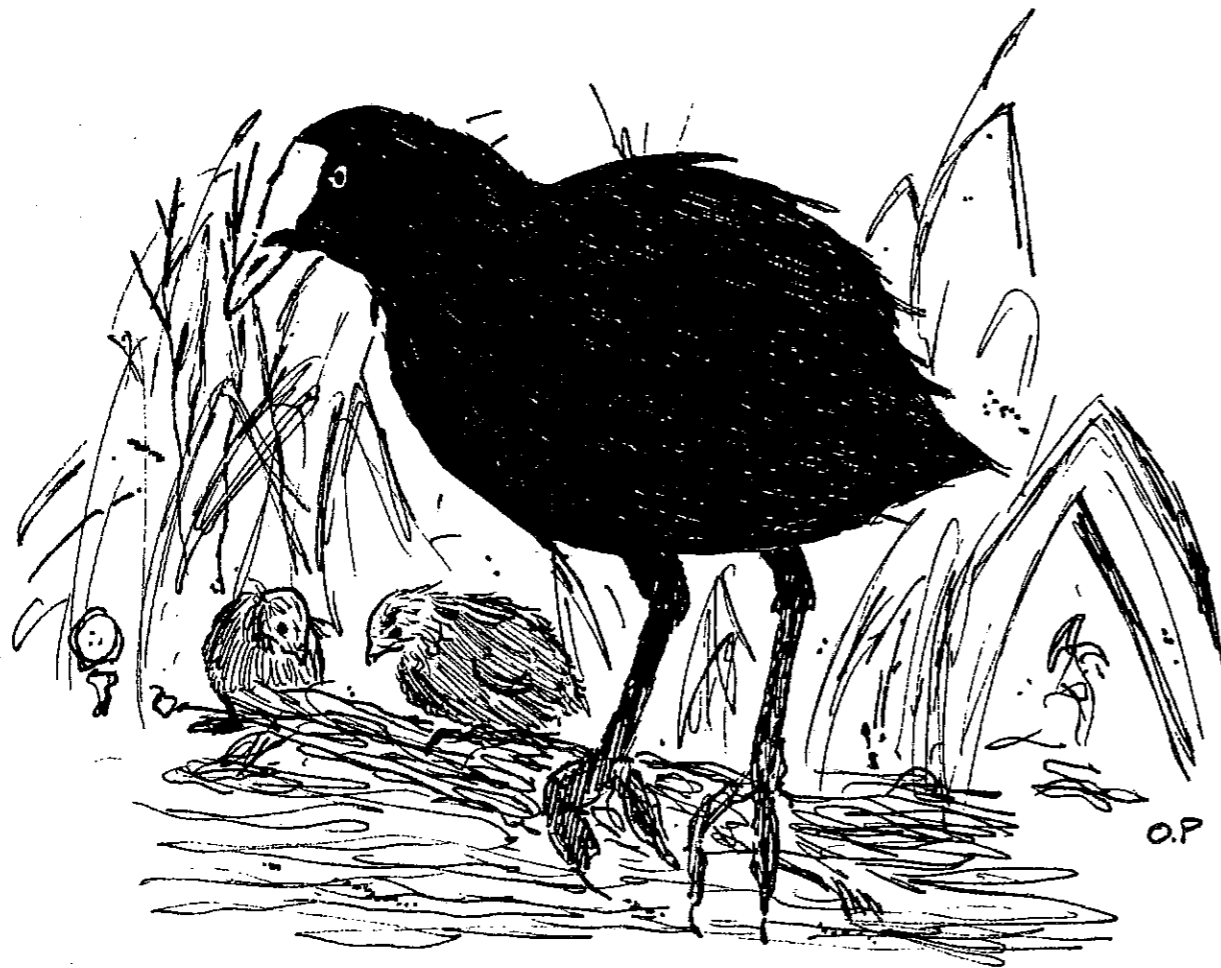


## LA RESERVE DES BOUCHERIES

Lucien GRILLET



Sur la commune des Landes-Génusson, au lieu dit "Les Boucheries", entre le bourg des Landes et La Boissière-de-Montaigu, le Conseil Général de la Vendée a aménagé une réserve ornithologique. Trois pièces d'eau en constituent l'attrait principal; d'une superficie totale de 30 hectares, elles sont entourées d'une vingtaine d'hectares de terrain.

Lorsqu'on arrive à la réserve, on se trouve devant "la maison de l'étang" et un parc de stationnement. Une large chaussée plantée de vieux chênes borde le site à l'ouest. Au nord, une prairie de 12 hectares, récemment plantée d'érables et de chênes est séparée des étangs par une haie bocagère et une épaisse végétation herbacée propre aux zones humides. A l'est, une zone marécageuse avec joncs et iris faux acores est limitée par une grande haie prolongée au sud par un bosquet de chênes de 3 hectares environ et par une prairie de 4 hectares qui a été plantée partiellement en chênes et merisiers. Les deux plus grands étangs sont séparés par une étroite chaussée où poussent des chênes et des aulnes. Un observatoire a été installé à proximité. Les étangs sont alimentés par les eaux de ruissellement des champs voisins et les eaux épurées de la station d'épuration du bourg des Landes-Génusson.

Depuis 1973, le conseil municipal des Landes-Génusson avait projeté d'acquérir la propriété des Boucheries, mais le vendeur s'était désisté. Ce n'est qu'en 1983 que le Conseil Général de la Vendée s'y est intéressé à son tour. Avant d'en décider l'acquisition, il a chargé la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.) d'une étude du milieu. Cette administration a demandé pour cela le concours de la Fédération des Chasseurs de Vendée, de la Fédération des Associations de Pêche et de Piscicultures et de la Ligue Française pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.). Les conclusions furent tout à fait favorables à la création d'une réserve ornithologique. En 1988, la propriété fut achetée, les étangs recrusés, les rives aménagées et la chaussée rendue étanche. La réserve fut inaugurée au printemps 1989.

Le Conseil Général gère la réserve en prenant conseil auprès d'un "comité scientifique" composé du vice-président du Conseil Général, d'un représentant de la D.D.A.F., botaniste, de représentants des pêcheurs et des chasseurs, de deux membres du G.O.V., du maire des Landes-Génusson, de deux ou trois conseillers municipaux et de l'employé communal responsable de l'entretien. Le suivi sanitaire des eaux de l'étang est confié au SATESE (Service Départemental d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration). L'analyse des eaux est effectuée chaque trimestre par le laboratoire vétérinaire départemental. L'entretien de la réserve est assuré par la commune des Landes-Génusson et le suivi ornithologique réalisé par le G.O.V..

Depuis sa création en 1989, la réserve a attiré beaucoup de monde (12.000 personnes en 1990). On y rencontre le dimanche, des visiteurs intéressés par les oiseaux, de simples promeneurs et des pêcheurs à la ligne. En semaine, des groupes scolaires y viennent aussi. Un arrêté du président du

Conseil Général a été pris pour réglementer la fréquentation du public:

- Ne sont autorisées aux promeneurs que la grande chaussée à l'ouest et la prairie au sud. L'accès à l'observatoire par le bois n'est autorisé qu'aux personnes accompagnées d'un responsable de la réserve.
- La pêche à la ligne depuis la grande chaussée n'est autorisée que du 1er juillet au 30 septembre.
- La pratique de la voile, initialement prévue, a été abandonnée.

En semaine, les visiteurs sont accueillis par un employé communal des Landes-Génusson aidé au printemps et en été par un stagiaire de l'office de la chasse. Le dimanche et les jours fériés, le G.O.V. organise une permanence pour accompagner à l'observatoire les visiteurs intéressés. A la demande du Conseil Général, le G.O.V. a élaboré une plaquette d'information et un diaporama sur la réserve et ses oiseaux. Un film sur les oiseaux de l'étang est en préparation.

Depuis le début de nos observations, vers 1986, 150 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site. Dans la liste figurent certaines espèces rares, tels : le **butor étoilé** observé en 1989, trois **hareldes de Miquelon** en 1990 et un mâle d'**Erismature rousse** au cours de l'été 1991. Grâce au suivi régulier effectué depuis deux ans, on commence à pouvoir suivre l'évolution de la fréquentation des espèces courantes: les **fuligules Milouins** dont 5 à 6 couples nichent aux Boucheries étaient de 100 à 150 pendant les hivers 1989 et 1990, ils ont souvent dépassé les 200 en hiver 1991. Les **foulques macroules**, qui nichent elles aussi, envahissent littéralement les étangs en juillet et en août avec des maxima de plus de 800 oiseaux. Depuis 10 ans le nombre des **grands cormorans** augmente régulièrement. De quelques individus en 1983, ils sont passés à 90 au cours de l'automne 1991. C'est surtout un dortoir qui s'est installé dans les chênes de la digue; le matin, la plupart des oiseaux partent se nourrir ailleurs. Toutes les espèces habituelles sont en augmentation, excepté une, fréquente autrefois, presque disparue cette année, je veux parler du **Fuligule Morillon**. Mais la vidange de l'étang en 1990 n'y est certainement pas étrangère en causant un grave préjudice aux mollusques aquatiques dont ce petit canard est friand.

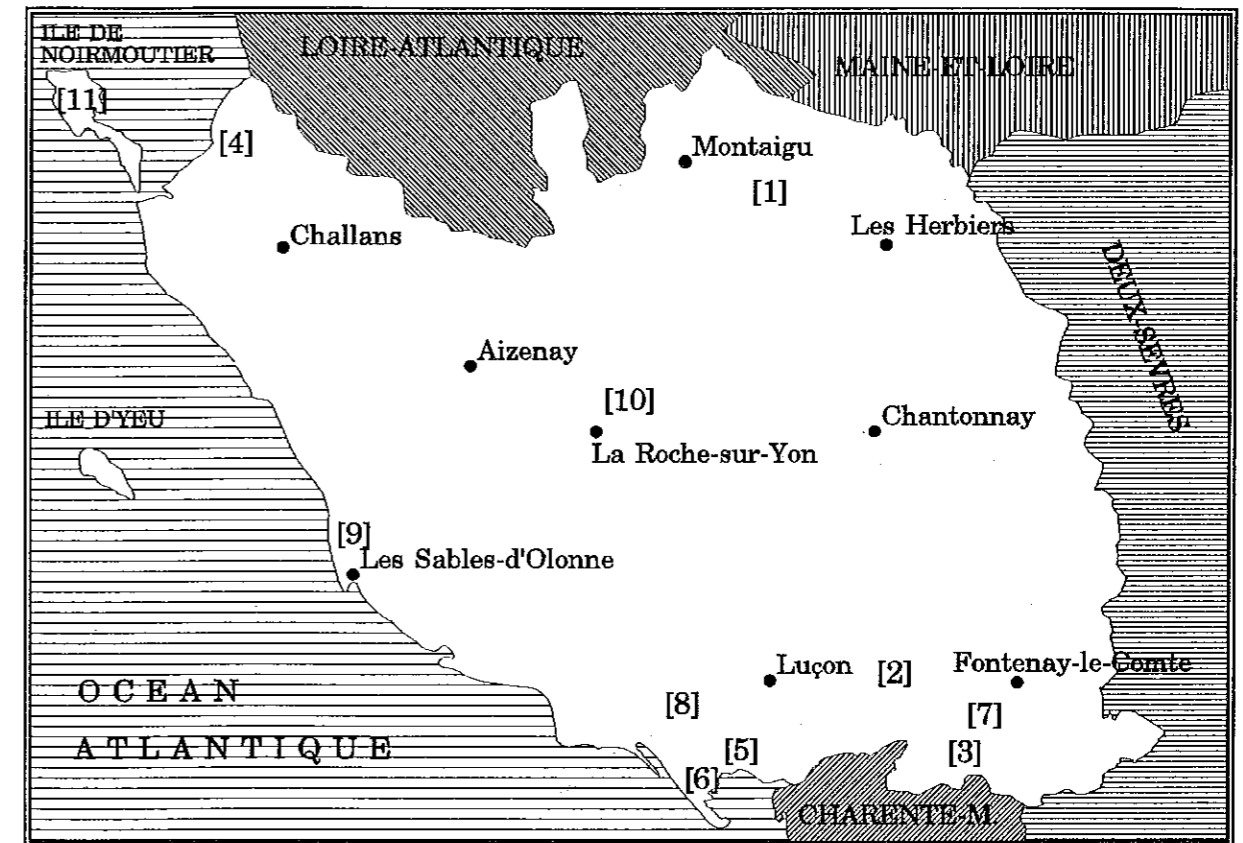
## Les Réserves en Vendée

En aménageant en réserve ornithologique les 54 hectares des Boucheries[1], le Conseil Général de la Vendée a poursuivi sa politique de protection des zones

humides puisqu'il avait déjà acquis en vue de les préserver, 130 hectares de marais mouillés à Mouzeuil-Saint-Martin[2] et 72 hectares à l'Ile-Charrouin[3] dans le sud Vendée.

En dehors de ces propriétés départementales, il existe d'autres importantes réserves en Vendée:

- Deux réserves de chasse maritime sur le domaine public



maritime, 3600 ha représentant 18 km de côtes en Baie de Bourgneuf[4], à la limite de la Vendée et de la Loire-Atlantique et 2200 ha en Baie de l'Aiguillon[5].

- Une réserve biologique domaniale à la pointe d'Arçay[6], propriété de l'O.N.F. et gérée par l'O.N.C., à l'entrée de l'anse de l'Aiguillon.

- Une réserve naturelle volontaire de 250 ha sur le pré communal du Poiré-sur-

Velluire[7], gérée par l'O.N.C., entre Fontenay-le-Comte et Chaillé-les-Marais.

- Une réserve naturelle de 207 ha à Saint-Denis-du-Payré[8], gérée par l'Association pour la Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV), au sud-ouest de Luçon.

- Une réserve de chasse de 38 ha à l'Ile d'Olonne[9], propriété de l'O.N.C., au nord des Sables-d'Olonne.

- Une réserve naturelle est en

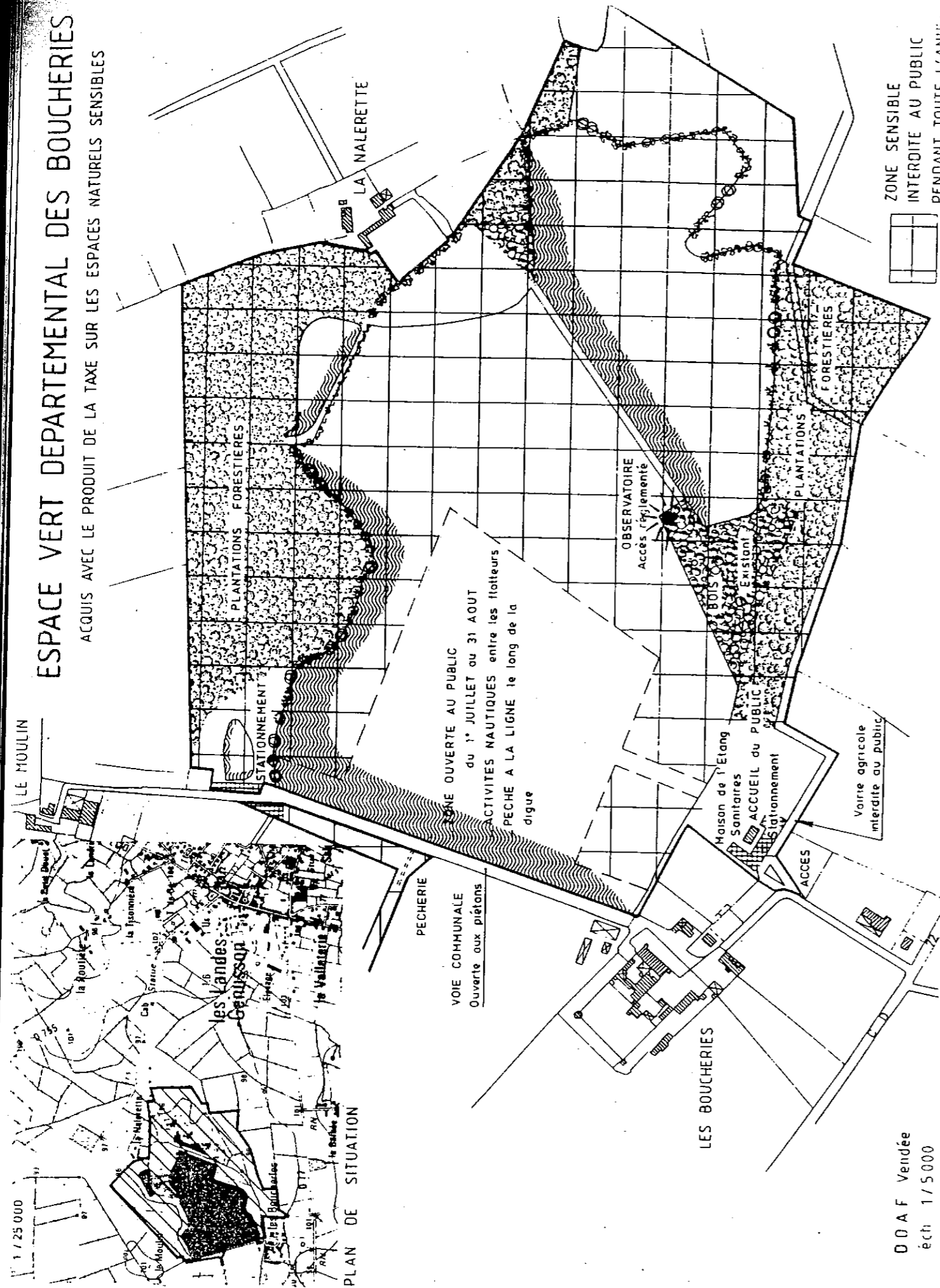
voie de classement à Noirmoutier: le marais de Mullambourg, le long de la jetée Jacobsen[11].

- Enfin, une réserve naturelle libre de 13 ha, au Moulin-Papon[10], propriété de la ville de La Roche-sur-Yon et gérée par le G.O.V.

D'autres sites en Vendée mériteraient d'être protégés. Espérons qu'ils le seront et qu'ainsi notre département deviendra un des mieux pourvu en réserves.

ESPACE VERT DEPARTEMENTAL DES BOUCHERIES

ACQUIS AVEC LE PRODUIT DE LA TAXE SUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES



D O A F Vendée  
éch 1/5 000

LA RESERVE DES BOUCHERIES

Liste des oiseaux observés aux Boucheries entre 1976 et 1991.

- Grèbe castagneux
- Grèbe huppé
- Grèbe à cou noir
- Grand cormoran
- Butor étoilé
- Bihoreau gris
- Aigrette garzette
- Grande aigrette
- Héron cendré
- Héron pourpré
- Spatule blanche
- Cygne tuberculé
- Oie cendrée
- Tadorne de Belon
- Canard siffleur
- Canard chipeau
- Sarcelle d'hiver
- Canard colvert
- Canard pilet
- Sarcelle d'été
- Canard souchet
- Nette rousse
- Fuligule milouin
- Fuligule morillon
- Fuligule milouinan
- Fuligule Nyroca
- Harelde de Miquelon
- Erismature rousse
- Garrot à oeil d'or
- Harle bièvre
- Bondrée apivore
- Milan noir
- Busard des roseaux
- Autour des palombes
- Epervier d'Europe
- Buse variable
- Faucon crécerelle
- Faucon hobereau
- Perdrix rouge
- Caille des blés
- Faisan de Colchide
- Râle d'eau
- Marouette ponctuée
- Poule d'eau
- Foulque Macroule
- Echasse blanche
- Avocette élégante
- Oedicnème criard
- Petit gravelot
- Grand gravelot

- Pluvier doré
- Vanneau huppé
- Bécasseau combattant
- Bécassine sourde
- Bécassine des marais
- Barge à queue noire
- Courlis cendré
- Chevalier arlequin
- Chevalier gambette
- Chevalier aboyeur
- Chevalier culblanc
- Chevalier sylvain
- Chevalier guignette
- Mouette pygmée
- Mouette rieuse
- Goéland brun
- Goéland argenté
- Goéland marin
- Sterne pierregarin
- Guifette leucoptère
- Guifette noire
- Pigeon colombin
- Pigeon ramier
- Tourterelle turque
- Tourterelle des bois
- Coucou gris
- Chouette effraie
- Chouette hulotte
- Hibou moyen-duc
- Martinet noir
- Martin pêcheur
- Huppe fasciée
- Pic vert
- Pic épeiche
- Pic épeichette
- Alouette lulu
- Alouette des champs
- Hirondelle de rivage
- Hirondelle rustique
- Hirondelle de fenêtre
- Pipit des arbres
- Pipit farlouse
- Pipit spioncelle
- Bergeronnette printanière
- Bergeronnette des ruisseaux
- Bergeronnette grise
- Bergeronnette de Yarrell
- Troglodyte mignon
- Accenteur mouchet
- Rouge-gorge

- Rossignol philomèle
- Rouge-queue noir
- Rouge-queue à front blanc
- Tarier d'Europe
- Tarier pâtre
- Traquet motteux
- Merle noir
- Grive litorne
- Grive musicienne
- Grive mauvis
- Grive draine
- Bouscarle de Cetti
- Phragmite des joncs
- Rousserolle effarvate
- Hypolaïs polyglotte
- Fauvette grisette
- Fauvette des jardins
- Fauvette à tête noire
- Pouillot véloce
- Pouillot fitis
- Roitelet huppé
- Roitelet triple-bandeau
- Gobe-mouche gris
- Gobe-mouche noir
- Mésange à longue queue
- Mésange nonnette
- Mésange bleue
- Mésange charbonnière
- Sittelle torchepot
- Grimpereau des jardins
- Loriot
- Geai des chênes
- Pie bavarde
- Choucas des tours
- Corbeau freux
- Corneille noire
- Etourneau sansonnet
- Moineau domestique
- Moineau friquet
- Pinson des arbres
- Pinson du nord
- Serin cini
- Verdier
- Chardonneret
- Tarin des aulnes
- Linotte mélodieuse
- Bouvreuil pivoine
- Bruant jaune
- Bruant zizi
- Bruant des roseaux

RESULTATS DES COMPTAGES  
SUR LES ETANGS DES BOUCHERIES

Date de comptage	Sept 90		Nov 90		Déc 90		Jan	Février 91			Mars 91			
	09	30	05	15	25	30	20	03	18	27	07	15	23	30
Nom de l'espèce														
Grèbe castagneux	7	1								3	4	4	4	6
Grèbe huppé	41	7					4			3	10	5	12	5
Grèbe à cou noir													1	
Grand cormoran		9	50		6	72	70	17		30	18		8	9
Héron cendré	47	19				15		2		1	1	1		
Tadorne de Belon														1
Canard siffleur				3			8	2		5	5	6	6	5
Canard chipeau		1			2		3	6		6	5	13	9	14
Sarcelle d'hiver		12	ND		30	110	10	30	25	10	20	8	12	5
Canard colvert	800	2000	ND		350	400	90	120	75	32	30	10	20	9
Canard pilet									1					3
Sarcelle d'été											1			3
Canard souchet	3	5	18	15			3		1	10	8	3	8	51
Nette rousse														
Fuligule milouin	12			85			73	35	3	66	60	58	28	3
Fuligule morillon										5	5	5	3	7
Garrot à oeil d'or											3	3	1	1
Erismature rousse														
Râle d'eau														1
Poule d'eau		5					1			3	4	3	2	2
Foulque macroule	40	23				1	50	83	30	55	50	50	40	28
Pluvier doré				1	600	60	30							
Vanneau huppé	150		120		3000	800	200	20						
Bécassine des marais	15				70	93	30			20	10	2	9	2
Bécasseau combattant	3	1			1	10								
Chevalier guignette						1								
Chevalier aboyeur														
Chevalier culblanc				2	1	2	1							
Guifette noire														
Mouette rieuse					27	30	30	2				25	23	15

D'OISEAUX D'EAU  
DE SEPTEMBRE 1990 à SEPTEMBRE 1991

Date de comptage	Avril 91		Mai 91		Juin 91			Juillet 91			Août 91		Sept
	17	28	12	26	09	15	26	03	14	23	10	15	30
Nom de l'espèce													
Grèbe castagneux	3	3	1	3	3	2	4	5	15	16	42+6j	18	21
Grèbe huppé	6	4		5	4+2j	4	6+2j	9	15	7	8	7	10
Grèbe à cou noir					3	1	3	3	2		3	1	1
Grand cormoran		1						1			3	4	12
Héron cendré	2	3	2	5	2	3	1		4	3	7	1	28
Tadorne de Belon													
Canard siffleur													
Canard chipeau		2			1								4
Sarcelle d'hiver	5		1	1			1						10
Canard colvert	25	31		50	46+8j	16	14	12	100	350	263	330	900
Canard pilet			2										
Sarcelle d'été			1	1	1						2		
Canard souchet	3	8	1						3		12	6	58
Nette rousse								10	8	1	1		1
Fuligule milouin	7	9	7	14	16	19		13	3		14	17	144
Fuligule morillon													
Garrot à oeil d'or	1												
Erismature rousse						1	1	1	1		1	1	
Râle d'eau													
Poule d'eau	4	4		1	2	5					9	2	4
Foulque macroule	31	30		70	170	242	344	356	400	500	830	420	192
Pluvier doré										30			
Vanneau huppé									20		3	1	60
Bécassine des marais	5										1		4
Bécasseau combattant													
Chevalier guignette		3		1								7	1
Chevalier aboyeur		1		1									
Chevalier culblanc				4							1		
Guifette noire				4									
Mouette rieuse	120	200		4						40	215	21	